



Déclaration préalable de la FSU CDEN du mercredi 13 décembre 2017

**Monsieur le Préfet, Madame la Présidente du département,
Mesdames et Messieurs les élu.e.s, et les représentant.e.s des parents d'élèves,**

Nous souhaitons vous alerter à nouveau sur la situation des écoles et des personnels en contrats aidés dans notre département. Dans le premier degré, les personnels qui bénéficiaient de ces emplois occupaient des postes d'aide administrative dans les écoles. Certain.e.s ont demandé et obtenu la "transformation" de leur contrat d'EVS (employée de vie scolaire) en un contrat d'AVS (auxiliaire de vie scolaire). Ces deux contrats correspondent à des emplois tellement différents que certains personnels ont renoncé à demander cette transformation. La FSU dénonce le sort fait à ces personnes déjà précarisées, ne gagnant souvent que 680€ par mois, assumant des tâches indispensables aux écoles et pourtant non renouvelées sur leur emploi. Les écoles restent quant à elles sans solution pour pallier le départ des EVS et assumer les tâches administratives que ceux-ci effectuaient. Le déploiement des services civiques ne pourra pas répondre aux besoins exprimés car, outre le profil des jeunes personnes recrutées qui ne permet pas de leur confier les tâches assumées par les EVS, le statut n'autorise pas la prise en charge des tâches administratives. La FSU déplore l'absence de reconnaissance des besoins administratifs des écoles par la DSDEN du Doubs. En effet, à notre connaissance, aucune demande de prolongation des contrats d'EVS n'a été effectuée par l'Inspecteur d'Académie auprès des services de l'état.

Pour ce qui est de la tenue de cette instance, en dépit des demandes répétées de représentants des personnels de mettre en place une alternance, les CDEN se tiennent maintenant systématiquement en dehors des horaires de travail afin de permettre la participation du plus grand nombre. Pourtant, l'horaire hors temps de travail de vendredi dernier n'a pas permis de réunir le quorum.

Nous demandons une nouvelle fois la remise en question du choix des horaires des CDEN.

D'autre part, nous nous questionnons sur la pertinence de prévoir cette instance un vendredi soir à 17h30, horaire bien mal choisi pour espérer la représentation du plus grand nombre et permettre la crédibilité des conclusions de cette réunion..

Concernant les rythmes scolaires, les conseils d'écoles et les maires sont invités à choisir entre une organisation sur 4 journées, 9 demi-journées, 8 demi-journées (dont 5 matinées) ou encore une possibilité de réduction des congés d'été pour alléger les semaines scolaires. Pour la FSU, les questions essentielles ne sont pas traitées avec les choix qui ont été proposés.

Au moment de la mise en place de la réforme en 2013 et 2014, de nombreuses questions avaient été posées : est-il pertinent d'imposer à des élèves de 3 ans les mêmes horaires scolaires qu'à ceux de 11 ans ? Une réflexion globale sur l'organisation annuelle ne devrait-elle pas être envisagée ? Un cadrage national n'est-il pas nécessaire ? L'avis des professionnel.le.s est-il suffisamment pris en compte ? Est-il tenu compte des résultats de la recherche ? Les inégalités territoriales engendrées par l'organisation du temps scolaire ne posent-elles pas de problème ?...

Pour la FSU, la réforme des rythmes scolaires affichée comme devant répondre « à des objectifs

pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école » n'a pas fait la preuve de son efficacité sur la réussite scolaire. Il est urgent de recentrer le débat public sur les véritables enjeux de l'école. La réflexion sur les rythmes scolaires doit contribuer à une réforme sociétale et doit inclure un calendrier annuel basé sur l'alternance 7 semaines de classe/2 semaines de congés.

La possibilité de changement d'organisation proposée par le gouvernement par décret du 27 juin 2017 n'est pas à la hauteur de l'enjeu et considère la question de l'organisation du temps scolaire avec légèreté ; elle ne permet toujours pas la nécessaire réflexion globale sur le sujet.

Les projets de re-sectorisation qui seront traités lors de ce CDEN nous amènent à formuler plusieurs remarques. D'abord, la recherche d'une plus grande mixité des publics accueillis au sein de chaque collège du Doubs est validée par la FSU.

Un première remarque concerne les modalités d'affectation dans chacun des collèges en vue du ré-équilibre recherché entre les collèges Voltaire et Diderot d'une part et entre les collèges de Sochaux et d'Etupes d'autre part. Ces modalités nous semblent encore trop peu précises. Nous demandons qu'elles soient explicitées afin d'éviter l'inquiétude des parents d'élèves et d'éventuels départs vers des collèges privés. Ces départs compromettraient la mixité recherchée.

Par ailleurs, nous nous questionnons sur les conséquences de cette potentielle re-sectorisation sur la labellisation des collèges concernés en éducation prioritaire lors de l'élaboration de la nouvelle carte en 2019. Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur le sort des écoles actuellement classées en éducation prioritaire. Si la re-sectorisation aura un impact sur la mixité sociale des élèves accueillis dans les collèges, le recrutement des écoles des secteurs concernés ne sera aucunement modifié. Si la re-sectorisation mettait en péril la labellisation de collèges, selon les modalités actuelles, les écoles, bien que non bénéficiaires de mixité, seraient déclassées.